



COMMUNIQUÉ

Publication immédiate

BUDGET DU QUÉBEC : Des gains mais des luttes à poursuivre !

Québec, le 22 mars 2022 – La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) se réjouit de la bonification de l'exemption de la pension alimentaire pour enfant passant de 350 \$ à 500 \$ par mois par enfant dans les programmes sociaux : aide sociale, aide financière aux études, aide au logement et aide juridique. Cette bonification touchera près de 95 % des ménages bénéficiant de ces programmes. Rappelons que le gouvernement avait déjà bonifié ces exemptions dans le budget de 2019. « Après tant d'années, il était temps de mettre fin à cette discrimination pour ces familles qui comptent sur ces revenus supplémentaires pour voir leurs conditions de vie s'améliorer », affirme Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ.

Nous tenons également à saluer l'augmentation de 9 Millions \$ pour le financement à la mission accordé aux 280 organismes communautaires Famille. En effet, cette augmentation représentera en moyenne un montant de 30 000 \$ par organisme. Rappelons que cette augmentation s'ajoute à celle accordée l'an dernier, qui a permis aux OCF d'atteindre un seuil plancher de 130 000\$ annuellement. Toutefois, nous n'avons pas encore atteint le montant de 200 000 \$ tel que recommandé par la Commission spéciale sur les droits des enfants afin de couvrir tous les frais de fonctionnement des organismes communautaires Famille. « Nous reconnaissons les efforts déployés par le ministre de la Famille, toutefois nous devons poursuivre nos représentations, » ajoute Mme Lévesque.

Par ailleurs, nous questionnons le montant ponctuel de 500 \$ par adulte, ayant un revenu de 100 000 \$ ou moins, visant à contrer les effets de l'inflation. Bien que nous reconnaissons que tous les Québécois et Québécoises soient confrontés à la hausse du coût de la vie, nous considérons qu'il aurait été plus approprié de moduler ce montant en fonction des revenus et d'accorder ainsi un montant plus substantiel et ciblé aux personnes et aux familles qui ont revenus plus modestes. Cette mesure qui représente 3,2 G \$ aurait pu, également, être investie dans des mesures plus structurantes notamment dans la construction des logements sociaux, la création de place en services de garde et le gel des tarifs d'électricité.

Finalement, en matière de lutte à la pauvreté ce budget ne passera pas à l'histoire. Aucune mesure structurante n'a été prévue pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté et ce, malgré des surplus importants dans les coffres du gouvernement. En matière de logement, le gouvernement a aussi manqué une belle occasion de faire une différence pour contrer la crise actuelle qui touche notamment beaucoup de familles monoparentales qui peinent à se loger.

La Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec existe depuis 1974. Sa mission est de défendre les droits et les intérêts des familles monoparentales et recomposées et de fournir un soutien à ses associations membres par des services de formation et d'information. La FAFMRQ regroupe une quarantaine d'associations membres à travers le Québec.

– 30 –

Information : Sylvie Lévesque, directrice générale, (FAFMRQ), tél. : (514) 729-6666 / cell. : (514) 710- 6661 / www.fafmrq.org